

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00011

Numéro SIREN : 808 810 121

Nom ou dénomination : A.B. AUTOS

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2021 sous le numéro de dépôt 6746

Exercice ouvert le :	01/01/2020	Régime "simplifié d'imposition" ☒	Si option pour le régime optionnel de
et clos le :	31/12/2020	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐	taxation au tonnage ☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SAS AB AUTOS 81 RTE DE SOLRE LE CHATEAU 59680 FERRIERE LA PETITE			
N° Siret	80881012100000		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
B REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :		N° Siret :	
Adresse :			
B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		ACHAT VENTE ET DEPOT VEHIC OCCAS ☒ Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal		DEFICIT (Report de la ligne	
Bénéfice imposable au taux de 15 %			
Bénéfice imposable au taux de 28 %		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
Bénéfice imposable au taux de 31 % (ou 26,5% ou 27,5%)			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values			
PVL.T imposables au taux de 15% ☐			
PVL.T imposables Autres plus-values imposables Plus-values à LT imposable PV exonérées			
à 19 % ☐ à 19 % ☐ à 0% ☐ (art. 238 quindecies) ☐			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :			
Ent. nouv. art. 44 sexies ☐ Jeunes entre. innovantes ☐ Zone franche urbaine - Terri. entr. ☐ PME innovantes ☐			
Ent. nouv. art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité ☐ Autres dispositifs ☐			
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐ Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐ BUD, art. 44 sexdecies ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) ☐ Plus values exonérées relevant du taux de 15% ☐			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :			
productif, art. 244 quater W ☐			
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.			
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066 ☐			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % ☐			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : ☐			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :			
G COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé WINSIS
Examen de		Nom, adresse du prestataire :	
conformité fiscale ☐			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :			
- du comptable * : ☒ FIDUCIAL EXPERTISE			
Téléphone : 03.27.33.14.96 1 RUE LOUIS DUVANT VALPARK ROUVIGNIES CEDEX			
59328 VALENCIENNES			
- du conseil * : ☐			
Téléphone :			
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :			
n° agrément			
Visa : CGA/AGA ☐ Viseur conventionné ☐			
A FERRIERE LA PETITE le 26/04/2021			
Nom du déclarant M BOUKHARI TARIK			
Qualité du déclarant : GERANT			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2021

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS																																										
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2020																																										
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																										
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même. (a)																																									
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres (b)																																									
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2) (c)																																									
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)																																									
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (e)																																									
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h)) (f)																																									
	(g)																																									
	(h)																																									
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) (i)																																									
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)																																									
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																																									
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width:10%;">SARL</th> <th colspan="7">Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</th> </tr> <tr> <th rowspan="3">Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)</th> <th rowspan="3">année du versement (3)</th> <th colspan="6">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)</th> <th colspan="2">Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)</th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires (5)</th> <th>Remboursements (6)</th> <th>Ind. forfaitaires (7)</th> <th>Remboursements (8)</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Montant des sommes versées						Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																
SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																									
Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Montant des sommes versées																																								
		Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)																																					
			Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)																																				
J DIVERS																																										
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																																										
Adresses des autres établissements																																										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																										
REMUNERATIONS	12 233	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %																																								
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																								
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																																								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice																																								
		MVLT restant à reporter																																								

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2021

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS				Néant					
Adresse de l'entreprise : 81 RTE DE SOLRE LE CHATEAU 59680 FERRIERE LA PETITE									
Numéro SIRET* : 80881012100000									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12					
				Ex. N-1 clos le : 31/12/2019					
				Exercice N, clos le : 31/12/2020					
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3		Net 4	
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012					
M	Incorporelles - Autres*	014		016					
M	Immobilisations corporelles*	028	2 629	030	664		1 965		1 495
	Immobilisations financières* (1)	040	1 416	042			1 416		1 416
Total I (5)		044	4 045	048	664		3 381		2 911
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052					
I	- Marchandises*	060	69 030	062			69 030		53 970
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066					1 200
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070					
U	(2) - Autres* (3)	072	2 130	074			2 130		2 207
L	Valeurs mobilières de placement	080		082					
A	Disponibilités	084		086					1 599
N	Charges constatées d'avance*	092		094					
T	Total II	096	71 160	098			71 160		58 976
Total général (I + II)		110	75 205	112	664		74 541		61 887

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120			5 000	5 000
Ecart de réévaluation	124				
P Réserve légale	126				
R Réserves réglementées*	130				
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132				
P Report à nouveau	134			-4 573	-7 275
R Résultat de l'exercice	136			18 599	2 702
E Provisions réglementées	140				
Total I	142			19 026	427
Provisions pour risques et charges	154				
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156			14 843	653
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			2 050	
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166			604	6 648
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 30 704)	172			38 018	54 159
E Produits constatés d'avance	174				
Total III	176			55 515	61 460
Total général (I + II + III)	180			74 541	61 887
R (1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
E à moins d'un an					
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	999
V (3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	
I débiteurs					

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat, out	440		442		444		446		
C	Inst. gén. agenc.	450	1 630	452	999	454		456	2 629	
O	Mat. de transport	460		462		464		466		
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
Immob. financières		480	1 416	482		484		486	1 416	
TOTAL		490	3 046	492	999	494		496	4 045	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536		
C	Inst. générales, agencs divers	540	135	542	529	544		546	664	
O	Matériel de transport	550		552		554		556		
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	135	572	529	574		576	664	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5				
cédées virées de										
poste à poste,										
mises hors										
service ou										
réintégrées dans		6	7	8	9	10				
le patrimoine										
privé y compris										
les produits de										
la propriété										
industrielle										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
1	2	3	4	5		19 % 6	15% ou 12,8% 7	0 % 8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
TOTAL		596								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO

DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattach.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B				C			
MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Immos. incorporelles	700		705	1	Indemn. congés payés, charges...		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst.Techn. Mat & Out	730		735	4			
Inst.Géné.Agenc. Div	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autre immos corpor.	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter lig.322 N°2033-B		780	

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 137	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis				
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter				
Déficits imputés	983	1 635	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996	
Déficits reportables	984	501			
Déficits de l'exercice	860				
TOTAL des déficits restant à reporter	870	501			

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	19 426
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 496
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376	1,00	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	331 592	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	331 592	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111	15 060	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	15 060	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	301 202	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	16 230	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	317 433	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	29 219
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	29 219	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F

2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant : ☐ *

EXERCICE CLOS LE	31/12/2020	N° SIRET	80881012100000
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SAS AB AUTOS		
ADRESSE (voie)	81 RTE DE SOLRE LE CHATEAU		
CODE POSTAL	59680	VILLE	FERRIERE LA PETITE
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
			904 1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

M	Nom patronymique	BOUKHARI	Prénom(s)	TARIK
Titre (2) : Nom marital		Nombre de parts	1 000	% de détention 100,00
Naissance : Date	23/11/1990	N° dpt	59	Commune MAUBEUGE Pays FR
Adresse : N°	19	Libellé voie	ALLEE DES PREDICATEURS	
Code postal	59600	Commune	MAUBEUGE	Pays FR

	Nom patronymique		Prénom(s)	
Titre (2) : Nom marital		Nombre de parts		% de détention
Naissance : Date		N° dpt		Commune Pays
Adresse : N°		Libellé voie		
Code postal		Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G

2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait

dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1

(1) Néant :

*

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

80881012100000

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AB AUTOS

ADRESSE (voie)

81 RTE DE SOLRE LE CHATEAU

CODE POSTAL

59680

VILLE

FERRIERE LA PETITE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.

Certifico conforme per le procedure

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

SASU "A.B AUTOS",
Au capital de 5 000 euros
R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00026
Siège social au 81 route de Solre le Château
59680 Ferrière la Petite

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des
actionnaires du 14/09/2021

*L'an deux mille vingt et un,
Le mardi 14 septembre,
À 18 heures.*

L'actionnaire unique de la SASU « A.B AUTOS », au capital de 5 000 euros, divisés en mille (1 000) actions de cinq euros (5 €), R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00026, dont le siège social est au 81 route de Solre le Château 59680 Ferrière la Petite se sont réunis audit siège, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts constitutifs.

L'assemblée est présidée par Monsieur BOUKHARI Tarik en qualité de président de la SAS.

Est présent :

- Monsieur BOUKHARI Tarik, né le 23 novembre 1990 à Maubeuge (59), de nationalité Française, demeurant au 10 rue de la Poste 59600 Maubeuge, actionnaire et propriétaire de 1000 actions sur les 1000 que compte la SAS.

Qui détient 1000 actions sur un total de 1000.

Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes au 31.12.2020**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur BOUKHARI Tarik en tant que président**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2020, présentant **un résultat d'exploitation de + 25 641 €, un bénéfice comptable de + 18 599 € et un résultat fiscal de + 1 635 € et un résultat de 0 € après imputations des déficits antérieurs**, approuve lesdits comptes.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de + 18 599 € est affecté ainsi

En report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires constate que le président n'a pas eu de rémunération pour cet exercice

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au président pour sa gestion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur BOUKHARI Tarik pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président
Mr BOUKHARI Tarik



RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

SASU "A.B AUTOS",
Au capital de 5 000 euros
R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00026
Siège social au 81 route de Solre le Château
59680 Ferrière la Petite

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des
actionnaires du 14/09/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le mardi 14 septembre,
À 18 heures.

L'actionnaire unique de la SASU « A.B AUTOS », au capital de 5 000 euros, divisés en mille (1 000) actions de cinq euros (5 €), R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00026, dont le siège social est au 81 route de Solre le Château 59680 Ferrière la Petite se sont réunis audit siège, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts constitutifs.

L'assemblée est présidée par Monsieur BOUKHARI Tarik en qualité de président de la SAS.

Est présent :

- Monsieur BOUKHARI Tarik, né le 23 novembre 1990 à Maubeuge (59), de nationalité Française, demeurant au 10 rue de la Poste 59600 Maubeuge, actionnaire et propriétaire de 1000 actions sur les 1000 que compte la SAS.

Qui détient 1000 actions sur un total de 1000.

Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2020**

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaire net hors taxes réalisé s'est élevé à 331 050€, le résultat de l'exercice se traduit par un résultat d'exploitation de + 25 641 €, un bénéfice comptable de + 18 599 € et un résultat fiscal de + 1 635 € et un résultat de 0 € après imputations des déficits antérieurs

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	352 137 €
- Total des charges d'exploitation :	326 496 €
- Total des produits financiers :	0 €
- Total des charges exceptionnelles :	6 613 €
- Total des produits exceptionnels :	0 €
- Total des charges financières :	429 €
- IS :	0 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé brut s'élevait à 4 045 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Malgré une diminution du CA nous sommes arrivés à un résultat bénéficiaire qui nous permet d'effacer les déficits antérieurs.

La crise du Covid 19 a fortement impacté notre activité : fermeture, changement de comportement des clients.

Mais nous avons su nous adapter. Un regain de la pandémie risque de nous impacter encore

Afin de mieux servir nos clients et avoir une plus grande visibilité nous avons transféré le siège social de notre société d'où des investissements plus importants !

Une gestion rigoureuse et une politique commerciale plus agressive avec des investissements dans la publicité nous permettront d'améliorer notre résultat.

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art.L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de + 18 599 € est affecté ainsi

En report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Mr BOUKHARI Tarik

